

● ● ● ● ● / ● ● ● ● ●

ARTICLE 1er : Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1983, les Professeurs de Lycée des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo dont les Noms suivent :

POUR LE 2° Degré :

A 2 ANS :

MIZELE Mathieu, en service à Brazzaville

POUR LE 1er Degré :

A 2 ANS :

NDJOD née NTEKEV Joséphine, en service à Bz/ville

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. ./

Brazzaville, le 29 Décembre 1983

PAR LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT

LE MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE

Antoine NDINGA OBA.-

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

Bernard COMBO MATSIOMA.-

Colonel Louis SYDVALI-GBA.-

LE MINISTRE DES FINANCES

Itini Ossetoumba LEKOUEDZOU.-

AMPLIATIONS :

MEN.....2
DGAS.....2
DPAA.....7
DFP.....2
DGB.....2
DCF.....2
DOSSIERS.....3
B/COURRIER.....10
JORPC.....4